

MARDI 2 JUILLET 2024

LE TRANSFERT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EST EFFECTIF AU 1^{ER} JUILLET 2024

Le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération est devenue compétente pour le conservatoire de musique de Château-Thierry.

La Ville et la Communauté d'Agglomération ont convenu d'une période transitoire par le biais d'une convention de gestion, dont la signature a été autorisée lors du conseil communautaire du 26 juin et du conseil municipal du 27 juin 2024.

Pendant cette période, la Ville continuera d'assurer les principales missions de gestion pour le compte de l'Agglomération, pour une période maximale de six mois, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024.

Le transfert inclura également les 30 agents du conservatoire, qui rejoindront l'équipe du réseau des écoles de musique de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, couvrant les communes de Fère-en-Tardenois, Neuilly-Saint-Front, Jaulgonne et Crézancy.

Frédéric Jacquesson, adjoint au maire délégué à la culture, précise : « Grâce à la qualité de l'enseignement et à notre engagement pour la diffusion culturelle, le conservatoire de musique attire non seulement des élèves de Château-Thierry mais également de tous les environs, et contribue à la vitalité artistique de notre territoire. Son transfert à l'Agglomération permettra un plus grand rayonnement, dans la continuité du travail que nous avons entrepris ces dernières années. »

Christelle Pouillart, vice-présidente de la CARCT en charge de la culture, ajoute : « Le conservatoire de musique est un outil formidable d'enseignement et de développement artistiques. Au terme de la période transitoire, l'Agglomération devra assurer une gestion à la hauteur avec des actions structurantes pour favoriser l'accès à la culture et à l'éducation artistique sur tout le territoire. »

Sébastien Eugène, maire de Château-Thierry et président de la CARCT ajoute : « Après plus de 50 ans de gestion communale, le transfert du conservatoire à la communauté d'agglomération, décidée en 2020, est désormais effectif. Il parachève le transfert de toutes les écoles de musique du territoire réalisé ces dernières années. L'objectif est d'offrir progressivement un meilleur accès à l'enseignement de la musique à l'ensemble des habitants de l'agglomération. »

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Cheffe du service communication :

Emilie MATHIS

Téléphone : 03 23 82 52 14

Courriel : emilie.mathis@carct.fr

Adresse : L'Aiguillage

2, avenue Ernest Couvrecelle

02400 Etampes-sur-Marne

Site web : www.carct.fr



@aggloregionchateauthierry



#agglochateauthierry